

être reconnu travailleur handicapé par la CDAPH

	EA "socle" : tout contrat sauf CDD Tremplin	CDD Tremplin	EATT	EA Pro-inclusive
Recrutement sur proposition du service public de l'emploi	Sans emploi depuis au moins 24 mois continus ou discontinus dans les 48 derniers mois	Sans emploi	Sans emploi	A DEFINIR
	Bénéficiaire de minima sociaux (AAH, ASI, ASS, ADA, ATA, AV, RSA)			
	Niveau infra V ou V			
	Sortant d'un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) depuis moins de 12 mois			
	Sortant d'ULIS ou EREA depuis moins de 12 mois			
	Sortant de CFA depuis moins de 12 mois avec un projet professionnel à consolider			
Autre situation résultant de l'expertise technique du service public de l'emploi				
Recrutement direct (personne sans emploi)	Sans emploi depuis au moins 24 mois continus ou discontinus dans les 48 derniers mois	Sans emploi	Sans emploi	A DEFINIR
	Bénéficiaire de l'AAH			
	Sortant d'un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) depuis moins de 12 mois			
	Sortant d'un centre de rééducation professionnelle (CRP) depuis moins de 12 mois			
	Sortant d'ULIS ou EREA depuis moins de 12 mois			
	Sortant de CFA depuis moins de 12 mois avec un projet professionnel à consolider			
	Sortant d'une institution spécialisée (IME, IEM, IMPro) avec un projet professionnel à consolider depuis moins de 12 mois			
	Suivi ou sortant d'un service spécialisé (SAMSAH, SAVS, UEROS) avec un projet professionnel à consolider			
	Ayant bénéficié d'un contrat d'apprentissage réalisé en entreprise adaptée depuis moins de 12 mois			
	Agé de plus de 55 ans			
Bénéficiaire d'une pension d'invalidité de catégorie 1 ou 2				

MAD	la MAD est mobilisable pour tous les profils de la catégorie EA socle	la MAD est mobilisable pour tous les profils dans le cadre des CDD Tremplin	Sans objet	la MAD est mobilisable pour tous les profils de la catégorie EA pro-inclusive

NB : Cette liste consolidée vise la prise en compte des situations caractéristiques de l'éloignement du marché du travail pour lesquelles la capacité de réponse de la mise en emploi proposée pourrait constituer le meilleur cadre de prise en charge. L'âge ne constitue pas un critère qui puisse, à lui seul, justifier une entrée en EA cependant la sensibilisation du SPE aux situations des salariés vieillissant demeure un axe fort dans les situations soumises à expertise technique de ces opérateurs en particulier Pôle emploi et Cap emploi. Le tableau démontre la possibilité de créer des passerelles entre différents dispositifs en amont de l'EA (ESAT, ULIS -EREA, apprentissage notamment) mais aussi pour accompagner la poursuite de parcours de professionnalisation dans des cas encadrés par l'objectif professionnel défini par le salariés dans certains cas appuyé par l'expertise du SPE, entre l'EA hors expérimentation dite "socle" et le CDD Tremplin ou encore l'EA hors expérimentation dite "socle" et l'EATT. Au CDD tremplin est fixé un objectif d'aller chercher les travailleurs reconnus handicapés bénéficiaires de minima sociaux tels que l'AAH, l'ASS ou le RSA.

Précisions	minima sociaux	personnes courant risque de perte d'emploi en raison du handicap	ULIS
	allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), allocation de solidarité spécifique (ASS), Allocation demandeur d'asile (ADA), allocation temporaire d'attente (ATA), allocation veuvage (AV), Revenu de solidarité outre-mer (RSO), RSA (Revenu de Solidarité active)	identification par CAP Emploi en lien avec des employeurs confrontés à un risque d'échec du maintien en emploi- pour un salarié déclaré inapte ou en cours de reconnaissance d'inaptitude mais pas encore licencié susceptible de mobiliser le congé mobilité ou d'obtenir une suspension de contrat de travail par son employeur	unité localisée pour l'inclusion scolaire
institutions ou services spécialisés		EREA	
institut médico-éducatif (IME), un institut d'éducation motrice (IEM), un institut médico-professionnel (IMPro), un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS); UEROS (Unité d'évaluation et de réentrainement et orientation sociale et professionnelle)		EREA (établissement régional d'enseignement adapté) œuvre dans l'apprentissage technique	